



Charte du fleurissement participatif

- VILLE DE NEVERS -

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

- Encourager et accompagner les initiatives citoyennes de fleurissement de nos rues et de vos façades
- Participer à l'embellissement et l'amélioration de notre cadre de vie

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE :

- En proposant une aide technique pour votre projet
- En vérifiant et validant votre projet au regard des normes à respecter :
 - 1.40 m de passage minimum sur le trottoir
 - Accès aux propriétés riveraines
- En prenant en charge la création des fosses de plantation
- En proposant des plantes issues de notre surplus de production dans le cadre d'une plantation (Attention : la ville ne prend pas en charge le remplacement de celles-ci)
- En mettant à votre disposition un guide avec des conseils de plantation et d'entretien (sont privilégiées les plantes résistantes et peu consommatrices en eau)

LES INITIATIVES CITOYENNES DE FLEURISSEMENT :

- Adopter un bac Ville de Nevers (pour les commerçants)
- Participer aux Vitrines de Nevers (pour les commerçants)
- Adopter un pied d'arbre
- Fleurir des jardinières privées en pied de façade
- Planter en pied de façade (dans les fosses créées à cet effet)
- Installer une plante grimpante en façade de rue (dans les fosses créées à cet effet)
- Semer en pied de façade

LE SIGNATAIRE S'ENGAGE :

- Au respect des conditions de plantation de la présente charte
- Au maintien du bon aspect et de l'entretien de ses plantations : arrosage, désherbage, ramassage des feuilles et déchets
- Au maintien de l'épaisseur et du volume de la végétation répondant aux normes de circulation et d'accès citées plus haut

LES INTERDICTIONS :

- Les plantes épineuses, urticantes ou envahissantes consignées dans la liste jointe à la charte
- Les végétaux à trop gros développement
- Les plantations en pied de poteaux électriques et de signalisation
- L'utilisation de tout désherbant ou pesticide (Loi 2015-992 du 17/08/2015, dite « Loi Labbé »)
- L'utilisation de bordures de protection dans le cas des fosses de plantation

SIGNATURE DE LA CHARTE POUR ENGAGEMENT :

À Nevers, le :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....